



Charte Ethique

Edito

Depuis plus de vingt ans, Synchrone a fondé le développement de son activité sur des principes fondamentaux de transparence, d'honnêteté et de respect avec l'ensemble de ses parties prenantes, internes comme externes. Adoptée par tous au sein de la société, cette ligne de conduite a permis de conjuguer rentabilité économique et exemplarité juridique, relations commerciales pérennes et bien-être des salariés, conformité et développement durable.

Devenu acteur majeur du conseil en numérique, Synchrone porte une responsabilité particulière en matière d'éthique et de déontologie ; elle se doit de promouvoir, auprès de ses collaborateurs, clients, fournisseurs et partenaires, un comportement exemplaire.

Tel est le dessein de cette Charte, qui confirme et entérine notre vision d'une éthique partagée par tous. Appliquée au quotidien dans les activités de chacun, elle doit être envisagée comme un facteur de mobilisation, une voie de progrès et d'excellence au sein de notre organisation.

Tout à la fois engagement collectif et exigence individuelle, la Charte Ethique de Synchrone devra être lue, respectée et appliquée par tous et à tous les niveaux de responsabilité dans l'entreprise.

Composé de **cinq axes clés** valorisé par des **marqueurs***, ce document fédérateur n'a pas vocation à remplacer les lois ou réglementations, mais vise à en encourager le respect dans une démarche de progrès continu et partagé.

Droits de l'Homme et de la diversité

Droits du travail

Éthique des affaires

Relations fournisseurs & prestataires

Environnement

P.3

P.4

P.5

*Marqueurs

Droits de l'Homme et de la diversité



En adhérant depuis plus de vingt ans au Pacte Mondial des Nations Unies, Synchrone s'est engagée à respecter et à promouvoir les droits fondamentaux issus de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, dans toutes ses relations avec ses collaborateurs, clients, fournisseurs et la société civile au sein de laquelle elle opère.

Synchrone fonde ainsi sa politique de ressources humaines sur les valeurs d'équité, d'égalité des droits des hommes et des femmes, de respect des droits des personnes, de leurs singularités et de leurs cultures. Toute discrimination fondée sur un motif illicite est donc proscrite.

A contrario, Synchrone s'attache à respecter et valoriser la diversité de parcours, de cultures et d'origines. L'engagement de la société s'illustre dans le développement d'une culture de diversité, d'intégration et de promotion de l'égalité des chances.

Les relations entre les collaborateurs de la société sont guidées par les principes de confiance et de respect mutuel, chaque décision est prise dans le souci de traiter chacun avec attention et dignité. Synchrone se mobilise pour la prévention de toute forme de pression, poursuite ou persécution, à caractère moral ou sexuel ; les agissements de la sorte ne seront pas tolérés et seront soumis à sanction.

Droits du travail

Synchrone s'engage à respecter et promouvoir les principes et droits fondamentaux inscrits dans la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT).



Synchrone s'engage ainsi notamment à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ; à ne jamais avoir recours au travail forcé ou obligatoire et à ne pas s'en rendre complice ; à s'opposer fermement au travail des enfants ; à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession, qu'elle soit liée à la race, à l'âge, au sexe, à l'origine ethnique, à la religion ou à un éventuel handicap (etc.).

Synchrone s'engage à fournir à l'ensemble de ses collaborateurs un environnement de travail sûr et sain et à respecter les temps de travail et la vie privée de chacun.

Elle s'attache à favoriser l'épanouissement de ses collaborateurs en pratiquant un dialogue ouvert, en valorisant l'esprit d'équipe et en menant une politique sociale en adéquation avec cet objectif.

Éthique des affaires



Synchrone fonde ses relations commerciales avec ses clients sur les principes d'honnêteté, de transparence, de professionnalisme et d'équité.

Reconnue pour son intégrité dans la conduite des affaires, elle affirme ses valeurs et principes d'éthique des affaires et condamne les actes de corruption, de trafic d'influence ou anti-concurrentiels **au travers de son Code de conduite Ethique des affaires.**

Synchrone s'est toujours attachée à lutter contre la corruption et à ne pas offrir ou recevoir, directement ou indirectement, un avantage quelconque (pécuniaire ou autre) dans le seul but d'obtenir ou de maintenir une transaction commerciale ou encore recevoir une quelconque facilité ou faveur impliquant la transgression d'une réglementation.

Synchrone met un point d'honneur à respecter scrupuleusement la réglementation en vigueur lors de ses relations avec des agents publics, des consultants, des conseillers, des distributeurs ou tout autre partenaire commercial. Plusieurs process sont mis en place afin que les demandes de dons, de donations ou de contributions soient considérées avec soin et validées après des vérifications scrupuleuses.

Synchrone est soumise au droit de la concurrence et en reconnaît les vertus premières que sont l'accès au marché et la transparence du marché.

Synchrone s'interdit ainsi de participer à des ententes illicites avec des concurrents ayant pour objectif de fausser un processus d'appel d'offres ou de consultation, de fixer des prix, de se partager un marché ou encore d'exclure un client ou un fournisseur. Elle s'engage par ailleurs à ne pas échanger des informations sensibles avec ses concurrents, et n'autorise aucun acte de concurrence déloyale de nature à causer un préjudice à un concurrent.

Enfin, les informations confidentielles, sensibles ou privées relatives aux clients et en possession des collaborateurs de Synchrone ne peuvent en aucun cas être communiquées à autrui.

La société s'engage à se comporter de manière éthique et à agir en totale conformité avec les lois et les règlements en vigueur.

Relations fournisseurs & prestataires

Signataire de la Charte nationale sur les Relations Fournisseurs et Achats Responsables, Synchrone s'engage sur des pratiques responsables et éthiques vis-à-vis de ses fournisseurs et prestataires.

Le respect des valeurs d'éthique, d'intégrité tout comme le respect des législations et réglementations sont au cœur du processus achat et des relations fournisseurs de Synchrone. Elle attend de ses fournisseurs et prestataires qu'ils s'engagent à ses côtés sur les six principes inscrits au sein de sa politique Achats Responsables, dans une logique vertueuse de partenariat à impact positif :

- › Respecter les droits de l'homme et du travail
- › Favoriser la diversité et l'inclusion
- › Lutter contre la fraude et la corruption
- › Lutter contre le changement climatique
- › Favoriser un numérique responsable
- › Développer les territoires locaux



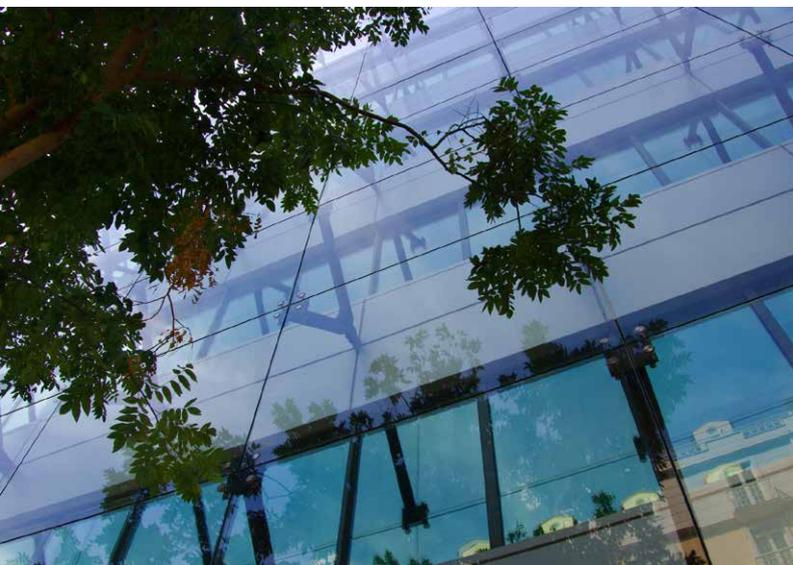
Par le biais de la signature de sa Charte Fournisseurs et Prestataires, les fournisseurs et prestataires de Synchrone s'engagent formellement à respecter et appliquer ces principes vis-à-vis de leurs employés et à veiller à ce que leurs propres fournisseurs adhèrent à des principes équivalents.

Enfin, Synchrone soumet ses fournisseurs et prestataires à des évaluations - notamment en matière d'éthique des affaires (Sapin II) - lui permettant de mesurer leur niveau d'implication et de proposer si nécessaire des actions correctrices ou de sanction à leur encontre.

Environnement

Dans une logique d'amélioration continue, Sychrone mène une politique responsable vis-à-vis des enjeux environnementaux de son époque.

Présente au top 1 % des entreprises les plus proactives en matière d'action climatique (médaille Diamant Greenly), Sychrone déploie une stratégie climat dont l'objectif est la réduction annuelle de 4 % de ses émissions de GES.



Les piliers de cette stratégie sont :

- › Réduction de la consommation énergétique
- › Gestion et valorisation des déchets
- › Sensibilisation des salariés et partenaires
- › Contribution Carbone à hauteur de 10 % des GES émis
- › Démarche et Politique Numérique Responsable
- › Développement d'une supply chain éco-responsable

Elle s'engage ainsi à respecter les législations en vigueur et vise à atteindre les meilleurs standards en matière de protection de l'environnement.

Marqueurs



Sychrone détient la Certification **Gold « Tiers responsable »** décernée par Provigis, tiers de collecte probatoire de renom. Elle atteste du niveau de conformité légale et RSE de Sychrone en tant que **fournisseur et acheteur responsable**.



Signataire de la **Charte Relations Fournisseurs et Achats Responsables**, Sychrone affirme son engagement de pratiques responsables et éthiques vis-à-vis de ses fournisseurs.



Détentrice de la médaille **Gold EcoVadis**, Sychrone a obtenu en septembre 2023 une note de **70/100** en matière d'éthique des affaires, se positionnant dans le **Top 2 % des ESN** auditées en matière d'éthique.

synchrone

Change is a collective game